

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 052/2025****N° ordre à l'intérieur de la séance : 09/07****Nombre de conseillers :**

- en exercice ..... 19
- présents ..... 10
- votants ..... 17
- suffrages exprimés ..... 17
- majorité ..... 9
- pour ..... 17
- contre ..... 0
- abstentions ..... 0

**Date de convocation :**  
02/12/2025**SÉANCE PUBLIQUE DU : 9 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, Le neuf décembre, à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

**Etaient présents :** Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Florence AUDON, Laetitia YU-KOHLER.

**Absents :** Marilyne SEON, Brigitte BERT, Cédric BOURGUIGNON, Anne-Sophie LORIDAN, François GUIZE, Cyrille DECOURT, Thierry BADEL, Lucie CHARMION, Inès CUNHA.

**Pouvoir :** Marilyne SEON donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON donne pouvoir à Vincent LECOCQ, Anne-Sophie LORIDAN donne pouvoir à Florence AUDON, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Catherine KLADO, Inès CUNHA donne pouvoir à Alain ZUCCA.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel ARPI.

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention reçue par la Commune de la part de l'association ORLIE'NOUBA pour l'organisation du marché de Noël du 5 décembre 2025.

Ceci exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'association ORLIE'NOUBA une subvention d'un montant de 300,00 €.

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Décide** d'attribuer la subvention suivante :
  - Association ORLIE'NOUBA : 300,00 € ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Olivier BIAGGI

